

MERCREDI 2023/2024

L'accueil de Loisirs Les Bizeuls sera ouvert tous les mercredis après-midi du lundi 4 septembre au mercredi 3 juillet 2024 inclus.

LES INSCRIPTIONS :

Vous devez inscrire préalablement votre enfant sur www.ernee.fr, rubrique « mes démarches en ligne » puis inscription. Un accusé-réception vous sera envoyé.

Les inscriptions sont possibles pour un ou plusieurs mercredis (période entre chaque vacances scolaires).

Si vous souhaitez modifier votre inscription, merci de nous écrire à accueil.loisirs.bizeuls@ville-ernee

FONCTIONNEMENT :

Les animateurs se chargeront de récupérer les enfants dans les 2 écoles d'Ernée (Saint Vincent de Paul et Fernand Vadis) après les cours, à 11h45.

Pour l'école Saint Vincent de Paul, un transport en minibus sera effectué pour rejoindre l'espace Gavroche (lieu du repas). L'école vous demande également d'inscrire vos enfants sur une feuille qui est affichée sous le préau des maternelles, afin qu'il puisse connaître les enfants qui prennent la navette pour l'accueil de loisirs.

Pour l'école Fernand Vadis, un agent se charge de récupérer les enfants. Merci de confirmer leur inscription (le matin même) auprès des atsems de l'école maternelle, ou bien auprès des enseignants pour les primaires (comme pour la cantine).

Il n'est pas possible de récupérer votre enfant après le repas.

Cependant, l'accueil des enfants est possible après le repas, à partir de 13h30 jusqu'à 14h, directement sur le site des bizeuls. Merci de nous prévenir au préalable.

Le soir, vous pouvez récupérer vos enfants entre 17h00 et **18H30** à l'espace Gavroche. Merci de respecter ces horaires.

AGE DES ENFANTS :

Les enfants doivent être âgés de 3 ans le jour de leur arrivée à l'accueil de loisirs. Une dérogation peut être accordée aux enfants qui n'ont pas trois ans accomplis mais qui sont scolarisés. Limite d'âge : le jour du 14^{ème} anniversaire.

TARIFS : Le repas, le goûter et la garderie du soir sont inclus dans les tarifs.
Le tarif journée s'applique pour les mercredis après-midi (11h45-18h30)

Prestations (coût par enfant et par jour)	< 750 €	750-1000 €	1001-1250 €	> 1250 € ou non connu
1) Familles domiciliées à ERNEE				
1er enfant	8,60 €	9,47 €	10,32 €	11,19 €
2eme enfant et suivants	6,05 €	6,66 €	7,27 €	7,87 €
Demi-journée par enfant	5,78 €	6,35 €	6,94 €	7,51 €
2) Familles domiciliées hors ERNEE				
1er enfant	12,91 €	14,20 €	15,49 €	16,78 €
2eme enfant et suivants	9,09 €	10,00 €	10,91 €	11,81 €

FACTURATION :

Votre facture vous sera adressée par le Service de Gestion Comptable de Mayenne. Toute facture inférieure à 15 € ne sera pas éditée. Elle sera cumulée avec une autre prestation dans l'année civile (ou en fin d'année si le montant annuel de 15 € n'est pas dépassé). Nous facturerons une période de mercredi avec une période de vacances scolaires (ex : mercredi de septembre octobre avec les vacances de la Toussaint).

AIDES FINANCIERES :

Les familles, qui le souhaitent, pourront utiliser les tickets CESU, MSA, et les chèques-vacances pour payer les factures de l'accueil de loisirs. Ces participations seront payables au service de gestion comptable de Mayenne à l'adresse suivante :

Service de Gestion Comptable de Mayenne
75 rue des Alouettes
CS 10500
53105 MAYENNE

Vous pouvez également opter pour le paiement par prélèvement (demande auprès de la direction), en ligne sur <https://www.tipi.budget.gouv.fr>, ou bien chez votre buraliste muni de votre facture (liste des buralistes sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

Par ailleurs, vos frais de garde sont déductibles à hauteur de 50% pour les enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, n'hésitez pas à nous demander une attestation de frais de garde.

LES INSCRIPTIONS :

Elles se feront sur le site de la mairie www.erneefr.fr **au plus tard le mardi midi qui précède le mercredi.**

En cas de modification d'inscription, envoyez-nous un mail à accueil.loisirs.bizeuls@ville-erneefr.fr

LES RENSEIGNEMENTS AINSI RECUEILLIS ETANT LA BASE D'UNE BONNE ORGANISATION (intendance, recrutement du personnel, planning des activités...) nous permettront d'assurer au mieux l'accueil que vous souhaitez pour vos enfants.

RECOMMANDATIONS AUX FAMILLES :

- Merci de bien vouloir prévoir une gourde et une casquette au nom de l'enfant, et des mouchoirs jetables.
- Merci de marquer les vêtements au nom de l'enfant (veste, sac...)
- Porter des vêtements simples et résistants, ainsi que des chaussures tenant bien aux pieds.
- **NE LAISSER A L'ENFANT NI OBJET PRECIEUX, NI BIJOUX, NI ARGENT (EN CAS DE PERTE, LA RESPONSABILITE DE L'EQUIPE D'ANIMATION NE POURRA ETRE RETENUE)**

La municipalité se réserve le droit d'exclure les enfants ayant un comportement inadapté et les parents seront tenus de payer les frais de dégradations causées volontairement par ceux-ci.

Dispositions Sanitaires.

Votre rôle de parents est essentiel, pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs et la sécurité de tous, **vous devez vous engager à :**

- Ne pas mettre votre enfant à l'accueil de loisirs en cas de maladie.
- Venir chercher votre enfant à l'accueil de loisirs en cas d'apparition de symptômes pendant la journée.